

t.311 Ambassade de Suisse  
t.311 Haute-Volta Général (1)  
t.311 Haute-Volta Général (5)

13 août 1983

#### COMPTE RENDU D'AUDIENCE

Le 13 août 1983, le Capitaine Thomas SANKARA, Président du Conseil National de la Révolution, et Chef de l'Etat de Haute-Volta, a reçu en audience l'Attaché-Adjoint du Bureau de la Coopération Suisse, à Ouagadougou.

Les principaux points évoqués lors de cet entretien sont résumés ci-après.

#### 1. Objectifs de la Révolution

Reprenant pour l'essentiel les thèmes développés dans la proclamation du 4 août 1983 (cf. Rapport sur la situation en Haute-Volta, du 16 août 1983), le Capitaine SANKARA nous a confirmé que la Révolution a pour but de redonner au peuple voltaïque l'espoir qui l'avait animé après la prise de pouvoir du 7 novembre 1982 par le Conseil du Salut du Peuple (CSP), mouvement dont les buts ont malheureusement été dénaturés.

La Révolution, "dont le rôle est de donner et non de prendre", s'assigne par conséquent pour but le développement économique et social du peuple voltaïque dans toutes ses composantes, et ce en partant de ses aspirations profondes, de ses potentialités et de ses capacités de mobilisation.

Un tel processus précise encore le Capitaine Sankara, verra le jour et se poursuivra en toute indépendance.

#### 2. La coopération internationale

En effet, le Chef de l'Etat dénie à qui que ce soit le droit de dicter sa conduite à la Haute-Volta.

2.

Le cadre de la coopération internationale ainsi défini, le Capitaine Sankara précise que peu lui importe de connaître tel ou tel Ambassadeur, ou que des membres du Gouvernement ou de l'Administration entretiennent des relations avec telle ou telle représentation diplomatique : il attache par contre la plus grande importance à la connaissance mutuelle des peuples.

### 3. La coopération entre la Haute-Volta et la Suisse

Dans cette perspective, le Chef de l'Etat a le sentiment, que malgré une coopération déjà ancienne et certes fructueuse, son peuple ne connaît pas encore suffisamment le rôle joué par la Suisse en Haute-Volta.

Néanmoins, le Capitaine Sankara se plaît à rappeler l'expérience récente de collaboration entre les Télévisions Voltaïque et Suisse, qui a abouti à la décision de construction d'une annexe de pédiatrie à l'Hôpital Yalgado Ouedraogo de Ouagadougou, et qu'il tient pour un exemple de ce que devrait être une coopération bilatérale.

Le Chef de l'Etat exprime ensuite le désir d'un approfondissement des relations de coopération entre la Suisse et la Haute-Volta, et nous informe que des missions de prospection se rendront très certainement en Suisse dans cette perspective.

En conclusion de sa déclaration, le Chef de l'Etat insiste encore sur l'indépendance revendiquée par son pays dans le domaine de la coopération internationale.

### 4. Les actions concrètes de coopération

Ces différentes remarques nous amènent à constater que le souci d'un véritable développement économique et social du peuple voltaïque est largement partagé par les responsables helvétiques de la coopération au développement, que ce soit au niveau de nos autorités centrales ou à celui de notre représentation à Ouagadougou. Nous en voulons pour preuves, notamment, la loi fédérale sur la coopération qui fait obligation à notre Gouvernement et à ses instances d'exécution d'oeuvrer en faveur des populations les plus déshéritées des pays concernés par la coopération suisse; ainsi que le constant souci de notre Bureau, attesté par de nombreux projets de développement, d'oeuvrer aussi près que possible des communautés villageoises.



3.

Si le principe même d'une intensification de la coopération entre nos deux pays est parfaitement envisageable, nous nous permettons toutefois de préciser au Capitaine Sankara que la modestie de nos moyens nous commande non seulement de nous définir certains pays dits de concentration, statut dont la Haute-Volta bénéficie, mais encore de nous limiter à certaines zones géographiques à l'intérieur du pays, afin d'éviter une trop grande dispersion de nos interventions qui mettrait en péril l'impact que l'on pourrait raisonnablement en attendre.

#### 5. Les attentes de la Haute-Volta

Le Chef de l'Etat nous exprime ses préoccupations relatives au manque de moyens, financiers ou matériels, qui ne permet pas à son peuple de réaliser pleinement son développement économique et social.

Ce dernier exige notamment l'implantation de puits, d'écoles, de centres de santé, de retenues d'eau, etc. La Suisse sera ainsi sollicitée en vue d'apporter sa contribution à ces réalisations.

Dans cette optique, nous nous réjouissons de ce que notre approche en matière de développement communautaire répond, par la création de fonds souples à disposition des groupements villageois aux besoins de financement de ces derniers.

#### 6. Proposition d'action

Le Chef de l'Etat soulève le problème de la prochaine rentrée scolaire (début octobre 1983), auquel sont liées de nombreuses difficultés de financement pour les parents d'élèves qui, souvent, n'ont d'autres solutions que l'endettement.

Le CNR, attachant un grand prix à la réussite de cette rentrée scolaire, et désirant éviter qu'elle représente une charge financière intolérable pour le peuple voltaïque, demande à la Suisse comme aux autres pays d'étudier la

4.

possibilité de fournir du matériel scolaire (cahiers, crayons, plumiers, sacoches, etc.) soit sous forme de don, soit à des conditions "douces".

Le but final visé par cette action est de fournir du matériel scolaire à des prix abordables : ces fournitures seraient en effet vendues, le Capitaine Sankara estimant que leur gratuité pourrait générer des habitudes dangereuses. Les autorités voltaïques sont par contre parfaitement conscientes d'empiéter sur un domaine traditionnellement réservé aux commerçants, qui profitent de chaque rentrée pour "faire des affaires d'or".

Tout en assurant que cette demande serait communiquée à notre Gouvernement, nous nous sommes déclarés peu à même de juger d'une possibilité d'intervention eu égard, d'une part, au mode de fonctionnement interne de la coopération (sans fournir de détails quant à ce fonctionnement) et, d'autre part, aux délais extrêmement courts à disposition.

La question des délais se pose par ailleurs avec autant d'acuité dans le cas d'une participation du peuple suisse à un tel mouvement.

#### 7. Conclusions

En conclusion de notre entretien, qui aura duré une demi-heure, nous avons assuré le Chef de l'Etat que nous partageons le souci du Conseil National de la Révolution d'un développement harmonieux du peuple voltaïque.

Dans ce cadre, nous avons confirmé au Chef de l'Etat la pleine et entière disponibilité des membres de la représentation suisse à Ouagadougou.

Si cette dernière est connue sous le nom d'"Ambassade de Suisse", nous voulons attirer l'attention des autorités voltaïques sur le fait que son personnel est un personnel de coopération, ce qui atteste des priorités retenues par et pour notre Bureau.

Marcel Grangier



